



FRANCE



FESTIVAL EUROCHESTRIES DEUX-SEVRES

03 - 11 JUILLET 2024



CONDITIONS DE PARTICIPATION

FESTIVAL INTERNATIONAL D'ORCHESTRES DE JEUNES



Eurochestries International

1, rue du 8 mai

17500 Saint-Germain-de-Lusignan - FRANCE

+33 (0)5 46 48 25 30

infos@eurochestries.org - www.eurochestries.org



Crédits photos : Anne Bernard

Conditions et procédure pour les orchestres et chœurs pour participer aux festivals Eurochestries

Étape 1 – prendre connaissance et **accepter les "conditions de participation"** du festival auquel l'orchestre ou le chœur souhaite participer.

Étape 2 – faire une **demande de participation** auprès d'Eurochestries International à l'aide du **formulaire "Candidature pour la participation à un festival 2024"**

Étape 3 - Après avis favorable du président d'Eurochestries International et de l'organisateur du festival, **signer le contrat de participation**, co-signé par ceux-ci, **en payant la cotisation** à Eurochestries International.

Aucun orchestre ou chorale ne sera autorisé à participer à un festival sans avoir suivi cette procédure : demande préalable auprès d'Eurochestries International, la signature du contrat de participation, paiement de la cotisation au moment de la signature du contrat.

→ **L'inscription de l'orchestre/chœur ne sera effective qu'au versement de cette cotisation.**

Charte des Eurochestries

Une pratique orchestrale à la dimension humaine et internationale

Des rencontres de jeunes instrumentistes de haut niveau

Un podium de jeunes chefs d'orchestre et de jeunes solistes

Un chantier international pour les compositeurs : la création et la promotion des œuvres contemporaines

La découverte des répertoires nationaux du monde entier

Le développement d'une fraternité artistique internationale par la création d'orchestres en mélange de nationalités : fusion des formations symphoniques et mise en commun des ressources instrumentales

La coopération des chœurs de jeunes du monde entier

La mise en valeur des sites et des patrimoines régionaux

La diffusion du grand répertoire symphonique auprès d'un large public

L'ouverture aux cultures des peuples des autres pays

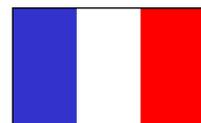


Festival en France

Deux-Sèvres

10^{ème} édition

du 3 au 11 juillet 2024



Conditions de participation

au Festival Eurochestries en **Deux-Sèvres** 2024

Ces **Rencontres internationales d'orchestres et chœurs de jeunes** seront organisées dans le respect de la Charte des Eurochestries.

1) DATES

Le Festival Eurochestries en Deux-Sèvres aura lieu du **3 au 11 juillet 2024**.

Arrivée des Orchestres : Mercredi 3 juillet, à partir de 14h00. Il est prévu un temps d'accueil, visite des lieux avant de rejoindre les familles d'accueil.

Départ des Orchestres : Mercredi 10 juillet dans la nuit après la fête ou le **jeudi 11 juillet** au matin après le petit déjeuner.

2) DEPLACEMENTS

Orchestres :

Il est demandé impérativement à chaque groupe de venir en bus.

Le transport du lieu de résidence au lieu du festival, ville de Niort en Deux-Sèvres « aller et retour » est à la charge de chaque groupe ainsi que l'amortissement du bus pendant la durée du Festival Eurochestries en Deux-Sèvres.

L'orchestre devra passer un accord avec sa compagnie des transports.

Les frais de carburant relatifs aux allers-retours du lieu d'hébergement vers les lieux de concerts sont pris en charge par le Festival Eurochestries Deux-Sèvres en fonction du nombre de kilomètres parcourus pour les concerts (1,60€/km). *(les kms sont calculés sur le site internet Mappy)*

Si le groupe vient en avion, il devra louer un bus en France à ses frais et le Festival Eurochestries en Deux-Sèvres remboursera des frais de transport sur la même base que pour les groupes venus en bus.

Ensembles de musique de chambre :

Le transport du lieu de résidence au lieu d'hébergement en Deux-Sèvres « aller et retour » est à la charge de chaque ensemble.

Le transport pendant le festival pour se rendre sur les lieux de concert est assuré par le festival. Il n'est donc pas nécessaire de louer un véhicule. Cependant si l'ensemble le souhaite, cette location sera à sa charge.

3) SEJOUR (HEBERGEMENT ET REPAS)

L'hébergement en pension complète sera pris en charge par le Festival Eurochestries en Deux-Sèvres du **3 juillet (soir) au 11 juillet** (après le petit déjeuner).

Les musiciens et les accompagnateurs seront **hébergés en familles d'accueil** par deux au minimum.

De ce fait, une liste des membres regroupés par deux doit être envoyée avant le 1^{er} mai 2024 au Festival des Eurochestries en Deux-Sèvres.

Le(s) chef(s) d'orchestre seront hébergés dans les mêmes conditions. Ils pourront, s'ils le désirent être hébergés en hôtel, **à leurs frais**.

Le(s) chauffeur(s) de bus seront hébergés en hôtel **à leurs frais**.

Les membres de la formation qui souhaitent être hébergés à l'hôtel, à **leurs frais**, pendant la durée du festival, devront prévenir les organisateurs avant le 1^{er} mai 2024.

Possibilité de fournir une liste des hébergements à proximité du lieu de répétition.

4) ENCADREMENT

Les orchestres devront obligatoirement venir avec :

- **un responsable de la discipline et de l'encadrement**- *Il est chargé de veiller à la bonne conduite de son groupe, ainsi qu'à la bonne discipline et/ou politesse de ses musiciens. Il sera l'interlocuteur du festival en cas de problème.*
- **les musiciens mineurs sont également sous la responsabilité de l'orchestre** qui doit prévoir un encadrement suffisant à cet effet.
- **un interprète parlant français qui devra se rendre disponible pour les différentes réunions.**
- **un régisseur.** *Afin de faciliter l'organisation des répétitions, des concerts et des déplacements, il sera aussi chargé de coordonner tous les problèmes techniques avec la régie générale du Festival (transport du matériel...)*

5) EFFECTIFS

Age: Les musiciens devront être âgés de 15 à 25 ans. Il est toléré dans chaque groupe 10% de musiciens en dehors de ces âges. Cependant, ces musiciens ne pourront pas jouer dans les orchestres internationaux des concerts de clôture s'ils ont plus de 30 ans.

Groupes: Les organisateurs attendent 2 orchestres symphoniques et 4 ensembles de musique de chambre. Les ensembles accueillis devront obligatoirement être originaires d'un pays autre que la France et venir si possible de pays différents.

Pour les orchestres, les organisateurs attendent au maximum **45 musiciens par orchestre** et le nombre d'accompagnateurs (chef d'orchestre, accompagnateurs, interprète) est limité à 5 par groupe. Pour toute personne supplémentaire, l'orchestre devra payer, par jour, la somme de **40€**. Pour tout musicien supplémentaire, l'orchestre devra payer, par jour, la somme de **30€**.

Pour les **ensembles de musique de chambre**, le nombre d'accompagnateurs est limité à 1. Pour toute personne accompagnante supplémentaire, l'ensemble devra payer, par jour, la somme de **40€**.

Le nombre **d'accompagnateurs** et de musiciens peut être revu d'un commun accord entre l'orchestre et le Festival **en fonction de l'effectif et des âges des instrumentistes**.

6) CONCERTS et PROGRAMME MUSICAL

1 - Pendant le festival, chaque ensemble participant donnera un concert chaque soir, avec son propre répertoire, à l'exception du soir de l'arrivée. Si le temps le permet, les ensembles pourront être amenés à jouer en extérieur.

La durée de chaque concert doit comporter **deux parties de 40 minutes, avec un entracte**.

Un des ensembles de musique de chambre sera associé au symphonique Français. Donc, il devra jouer **son répertoire durant 40 min environ** et l'ensemble Français jouera également son répertoire durant la même durée. **Il s'organisera avec l'ensemble Français en amont du festival.** Ils pourront décider de jouer un morceau en commun.

Répertoire :

Une partie du répertoire devra être consacrée à des **compositeurs du pays d'origine**.

Les œuvres avec soliste (haut niveau) instrumental sont les bienvenues.

Il est demandé aux orchestres de choisir son répertoire avec le plus grand soin, afin qu'il soit apprécié du grand public : *le répertoire sera composé d'œuvres variées dans le style et les époques. L'interprétation d'une symphonie en entier est prohibée.*

La liste des œuvres jouées pendant le festival devra être envoyée avant le 1^{er} mai 2024.

Chaque orchestre arrivera avec son **répertoire prêt**.

Des temps de répétitions d'environ une heure sur les lieux de concerts seront prévus.

Des ensembles issus des orchestres (quatuor, quintette) pourront être appelés à jouer dans des lieux publics en journée pour faire la promotion du Festival.

L'hymne des Eurochestries peut être joué sur chaque concert

2 - Concert international des festivaliers : Mardi 9 juillet 2024 en soirée.

Le Concert de clôture du Festival constitue l'originalité et la force des festivals Eurochestries.

Un grand orchestre sera constitué, rassemblant tous les musiciens présents.

Cette formation a la particularité de réunir nationalités et cultures différentes.

Chaque chef d'orchestre proposera et dirigera une ou deux œuvres pour une durée maximale de 15 minutes

Le choix des œuvres pour le concert de clôture se fera en accord avec les chefs d'orchestres et les organisateurs du festival et sera finalisé le premier jour du festival.

Chaque matinée et certains après-midi seront donc consacrées aux répétitions internationales du concert international des festivaliers.

La régie du concert international est assurée par le Festival, avec l'aide des régisseurs d'orchestres.

7) INSTRUMENTS ET PUPITRES

Chaque ensemble doit se munir de tout le matériel nécessaire : instruments, percussions, pupitre de direction, pupitres musiciens.

Aucun matériel ne pourra être mis à la disposition des orchestres sur les lieux de concerts.

Des locations peuvent être prévues (aux frais de l'orchestre). En faire la demande au festival **avant le 1^{er} mai**.

8) PARTITIONS

Pour les concerts, chaque orchestre doit apporter les partitions **originales nécessaires**. Les frais éventuels de location sont à la charge de l'orchestre. (Les photocopies étant interdites).

Pour le concert de clôture, chaque chef d'orchestre fournit le matériel des œuvres qu'il dirigera.

Chaque chef d'orchestre devra nous faire parvenir avant le 15 mai 2024 un exemplaire complet des œuvres choisies pour le concert de clôture du festival (impérativement en format pdf), afin que nous puissions préparer le matériel d'orchestre à l'avance.

9) ASSURANCES

Chaque orchestre devra se **couvrir d'une assurance** responsabilité civile ainsi que contre la détérioration et le vol (**nous fournir une attestation d'assurance**). Le **Festival** pour sa part contracte une assurance **Responsabilité Civile** pour les dommages causés de son fait.

10) VIE EN COMMUNAUTE

Les participants s'engagent à respecter les règles de la vie communautaire, notamment chez les familles d'accueil, ainsi que le planning des activités du **Festival Eurochestries Deux-Sèvres**.

Dans la mesure où l'hébergement se fait en familles d'accueil, les membres de l'ensemble participant qui n'auraient pas une conduite conforme à la vie en société (alcool, mauvaise éducation, etc.) se verront envoyés à l'hôtel à leurs frais.

Pour les festivaliers mineurs, l'orchestre devra fournir un document d'autorisation ou de non-autorisation de sortie le soir sans accompagnement d'un adulte majeur. Ce document sera signé par les parents ou par le responsable du groupe. Ces sorties, si le mineur est autorisé, ne pourront se faire qu'avec l'accord de la famille d'accueil et dans le respect des règles données.

Les festivaliers mineurs sont sous la responsabilité du groupe qui doit prévoir un encadrement suffisant à cet effet.

Les musiciens sont accueillis par deux minimum dans les familles. Celles-ci ne sont pas responsables des agissements de leurs hôtes. L'ensemble participant doit donc, **dans la mesure du possible**, mettre un majeur avec un mineur dans chaque famille.

Une première réunion de concertation et d'organisation générale d'environ une heure aura lieu **le**

jeudi 4 juillet 2024 lors de la première matinée de répétition. **Présence des chefs, responsables et interprètes obligatoires.**

Des réunions auront lieu quotidiennement, avec les chefs d'orchestres, les régisseurs d'orchestre, les interprètes et l'ensemble de l'équipe du Festival. Ces réunions ont pour but de faire une synthèse des problèmes rencontrés et de préciser l'organisation de la journée suivante (heure de départ des bus vers les lieux de concerts, heures de répétitions, repas, problèmes de régie, transports des gros instruments...)

11) DROIT DE PARTICIPATION – COTISATION

Les orchestres souhaitant participer aux festivals Eurochestries doivent s'acquitter d'une **cotisation d'adhésion à Eurochestries International.**

Pour 2024, le montant pour le festival en Deux-Sèvres s'élève à **100€ par orchestre + 70€ par personne participante** (musiciens et /ou accompagnants).

Cette cotisation devra être versée à l'inscription.

L'inscription sera effective au versement de cette cotisation.

Cette cotisation n'est pas remboursable en cas de désistement.

12) DIVERS

- Le Festival se réserve le droit d'annuler jusqu'au 1^{er} mai 2024, si les conditions sanitaires ou les financements ne permettent pas sa réalisation.

En cas d'annulation du festival par les organisateurs, les cotisations versées par les participants seront remboursées. Aucun autre frais engagé (transport, etc.) ne sera remboursé par le festival ou Eurochestries International.

- Les festivals Eurochestries sont des lieux laïques et apolitiques, favorisant le mélange des cultures et les valeurs de paix entre les peuples.

Les musiciens s'engagent à participer pleinement au festival auquel ils s'inscrivent par le biais de leur orchestre ou chœur. Aucune conviction religieuse, politique ou personnelle ne pourra leur permettre de ne pas suivre ou d'aménager la participation aux activités prévues par le festival. De ce fait, les musiciennes et les musiciens s'engagent à jouer la totalité du répertoire proposé par les organisateurs et à participer à l'ensemble des répétitions et concerts prévus dans le cadre du festival.

- La participation des chefs d'orchestre et des orchestres est basée sur le principe du bénévolat.

- Chaque orchestre se munira de son tampon afin d'établir les factures pour le remboursement des frais de déplacement sur les lieux de concerts.

- Chaque orchestre donne l'autorisation pour ses musiciens d'être photographié, filmé, ou enregistré et diffusé sur tout média, sans pour autant prétendre à aucune rémunération

- Les encadrants des orchestres n'ont pas de places réservées aux concerts. S'ils souhaitent assister aux concerts dans l'assistance, ils se mettront aux places restantes, la priorité étant donnée aux spectateurs et invités des organisateurs.

- Les parents et visiteurs des orchestres pendant le festival n'ont pas le droit de manger avec les musiciens le midi ou le soir, sauf s'ils demandent au minimum 3 jours à l'avance, en payant le tarif « extérieur » communiqué par le festival, et sous réserve de possibilité.

13) Documents à fournir : L'Ensemble fournira :

- **Des photos de bonnes qualités du groupe et du chef** (important : pour toute la communication) – *Dès la signature du contrat*

- **Le répertoire** joué pendant le festival – *Au plus tard le 1^{er} mai*

- La liste du **matériel nécessaire à louer** – *Au plus tard le 1^{er} mai*

- **La liste nominative des instrumentistes**, (regroupés par deux pour la répartition dans les familles) en indiquant les noms et prénoms, le sexe, l'instrument joué, la date de naissance de chaque musicien, ainsi qu'allergie ou repas spéciaux. – *Au plus tard le 1^{er} mai. Un document à compléter sera envoyé en amont.*

- **Pour les musiciens mineurs**, un document d'autorisation ou de non-autorisation de sortie le soir sans accompagnement d'un adulte majeur, signé par les parents – *Au plus tard le 1^{er} mai*

- **La liste nominative de l'encadrement**, (regroupés par deux pour la répartition dans les familles) en indiquant les noms et prénoms, date de naissance, régime alimentaire spécifique et en précisant sa fonction (*chef d'orchestre, directeur, responsable de la discipline, interprète, régisseur, personnalités accompagnant le groupe, les parents, les chauffeurs*). – *Au plus tard le 1^{er} mai*
- **Copie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile**

ESQUISSE DE PROGRAMME

Mercredi 3 juillet

Arrivée des ensembles à partir de 14h00. Accueil des groupes et visite des lieux.
Répartition dans les familles.
Repas 1 dans la famille d'accueil.

Jeudi 4 juillet

Matin : Petit déjeuner dans la famille d'accueil.
Répétition en tutti.
Après-midi : Déjeuner au restaurant administratif.
Répétition en tutti
Concert 1 et dîner dans la commune d'accueil.
23h00 : Retour dans la famille d'accueil.

Vendredi 5 juillet

Matin : Petit déjeuner dans la famille d'accueil.
Répétition en tutti
Après-midi : **Déjeuner au restaurant administratif.**
Promenade en barque dans le marais poitevin
Concert 2 et dîner dans la commune d'accueil.
Dans la nuit : Retour dans la famille d'accueil.

Samedi 6 juillet

Matin : Petit déjeuner dans la famille d'accueil.
Quelques aubades dans Niort.
Après-midi : **Déjeuner dans les familles d'accueil.**
Concerts organisés dans la ville de NIORT.
Concert 3 et dîner dans la commune d'accueil.
23h00 : Retour dans la famille d'accueil.

Dimanche 7 juillet

Matin : Petit déjeuner dans la famille d'accueil.
Quelques aubades dans Niort.
Temps libre avec les familles
Après-midi : **Déjeuner dans les familles d'accueil.**
Concert 4 et dîner dans la commune d'accueil.
22h00 : Retour dans la famille d'accueil.

Lundi 8 juillet

Matin : Petit déjeuner dans la famille d'accueil.
Répétition en tutti.
Après-midi : Déjeuner au restaurant administratif.
Répétition en tutti
Concert 5 et dîner dans la commune d'accueil.
23h00 : Retour dans la famille d'accueil

Mardi 9 juillet

Matin : Petit déjeuner dans la famille d'accueil.
Répétition en tutti.
Après-midi : Déjeuner au restaurant administratif.
Répétition internationale sur le lieu du concert.
Avant le concert, Pique-nique tous ensemble élaboré par la famille
Concert des festivaliers.
23h00 : Retour dans la famille d'accueil.

Mercredi 10 juillet

Matin : Petit déjeuner dans la famille d'accueil.
Visite de la Rochelle
Après-midi : Pique-nique fourni par la famille
Visite de la Rochelle
Fête de fin du festival. Repas à la Ferme de Chey.
23h00 : Retour dans la famille d'accueil ou départ de groupes.

Jeudi 11 juillet

Matin : Petit déjeuner dans la famille d'accueil.
9h00 : départ du groupe

En cas de contradiction avec des versions dans une autre langue, seule la version française fait foi.

→ Pour participer au festival Eurochestreries Deux-Sèvres:

Renvoyez dès que possible le formulaire

"Candidature pour la participation à un festival 2024"

à Eurochestreries International :

fede.eurochestreries@yahoo.fr

1 rue du 8 mai 17500 Saint-Germain de Lusignan - Tél.: +33 5 46 48 25 30

www.eurochestreries.org

Facebook : www.facebook.com/EurochestreriesInternational

Instagram : www.instagram.com/eurochestreriesinternational/

LinkedIn et YouTube : Eurochestreries International

Candidature pour participer à un festival en 2024

**Attention : une commission artistique décidera et validera les candidatures retenues.
 Le contrat sera envoyé une fois la candidature validée.**

Nom de l'orchestre ou du chœur :

Pays :

➤ Nombre de musiciens et choristes, y compris le chef :

➤ Nombre total du groupe :

- Dont chauffeurs de bus (le cas échéant)

- Dont non-musiciens, hors chauffeur de bus

Envisagez-vous de venir en : Bus Avion Si vous envisagez de venir en avion, souhaitez-vous un devis de bus : Oui Non

Précisez leur fonction :

Nom et Prénom du correspondant :

Fonction :

Nom et Prénom de la personne juridiquement responsable :

Fonction :

Adresse postale de correspondance :

.....

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Email :

Site Web :

Liens internet pour vidéo (Youtube, etc.):

souhaite participer à un festival Eurochestries en 2024

Choix du festival (indiquer le festival auquel vous voulez participer) :

- Choix n°1 :

- Choix n°2 :

ci-joint une présentation de l'orchestre / chœur

ci-joint des photos de l'orchestre / chœur de l'année en cours

ci-joint une présentation et photo du chef

ci-joint des vidéos / audios

ci-joint le répertoire habituel de l'orchestre / chœur

Date : Signature :